



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-88

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 25/11/2024 L'an 2024 le 29 novembre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 11/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17
Pouvoirs : 1/17
Excusés : 6/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; Mme BECARD ;
Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; M. PIERRE ; M. FLEISCH ;
Mme MAUDUIT et M. OREAL.

Tome 1 – N°24-88 - OBJET : Convention annuelle de partenariat et de subvention entre le Centre Communal d'Action Sociale de Tours et la Ville de Tours – Année 2024 – Avenant N°1

Par délibération n° 24-15 du 29 mars 2024, le conseil d'administration a approuvé la convention annuelle de partenariat et de subvention avec la ville de Tours.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) conclu entre la Ville et l'Etat, un poste d'assistant de service social est prévu pour assurer l'accompagnement des personnes primo-arrivantes et réfugiées sur les différents axes du projet (logement, santé, parentalité, lien social et mobilité). Ce poste est intégralement financé par les crédits

versés à la Ville de Tours au titre du CTAI. Afin d'articuler au mieux ces missions avec celles de l'équipe sociale du CCAS, il est décidé que ce poste soit porté par le CCAS, et intégré à l'équipe de travailleurs sociaux du Service Insertion et Action Sociale. A cet effet, une subvention d'un montant correspondant au coût chargé du poste pour le quatrième trimestre de l'année est versée par la Ville au CCAS, soit 11 250 €.

Par ailleurs, le CCAS coordonne le plan Bien Vieillir à Tours et porte la démarche de labellisation « Tours, Ville Amie des aînés ». A cet effet, une demande de subvention d'un montant de 10 000 € a été déposée auprès du réseau Francophone des Villes Amies des Aînés pour l'élaboration d'un état des lieux exhaustif du territoire, étape préalable nécessaire en vue d'une demande de label. La Ville a été destinataire de cette subvention, qu'il convient de reverser au CCAS pour lui permettre de conduire cet état des lieux.

Il est proposé d'adopter l'avenant n° 1 à la convention annuelle de partenariat et de subvention entre la Ville de Tours et le CCAS adoptée le 29 mars 2024 pour intégrer les 21 250 € de subvention complémentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'avenant N°1 à la convention de partenariat et de subvention entre le CCAS et la ville de Tours au titre de l'année 2024 pour permettre le versement du complément de subvention à hauteur de 21 250 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

